

Remplace la date 26-nov.-2024

Date de révision 18-sept.-2025

Numéro de révision 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 48263
Numéro du fiche de données de sécurité 48263
Nom du produit XIAMETER AFE 0700 ANTIFOAM EMULSION

Autres moyens d'identification

UFI EUCF-X0S1-300N-ST6M
Synonymes XM AFE-0700 ANTIFOAM EMULSION
Substance pure/mélange Mélange

Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE; 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Additif
Teinture pour textiles
Traitement du cuir

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
BEL
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com
Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
--------	-----

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE; 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1)

**Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
OCTADECAN-1-OL, ETHOXYLATED	>= 0.5 - <= 1.1 %	Aucune donnée	500-017-8	Aquatic Chronic 2	-	-	-

9005-00-9		disponible		(H411)			
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE 2634-33-5	>= 0.015 - <= 0.041 %	Aucune donnée disponible	220-120-9 (613-088-00-6)	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 2 (H330) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Skin Sens. 1A :: C>=0.036%	1	1
OCTAMETHYLCYCLOTTETRAILOXANE 556-67-2	>= 0.007 - <= 0.012 %	Aucune donnée disponible	209-136-7 (014-018-00-1)	Flam. Liq. 3 (H226) Aquatic Chronic 1 (H410) Repr. 2 (H361f)	-	-	10
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) 55965-84-9	>= 0.0009 - <= 0.0013 %	Aucune donnée disponible	611-341-5 613-167-00-5	Skin Corr. 1C (H314) Aquatic Chronic 1 (H410) Aquatic Acute 1 (H400) Skin Sens. 1A (H317) Acute Tox. 2 (H330) Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 2 (H310) Eye Dam. 1 (H318) EUH071	Eye Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6 % Skin Corr. 1C :: C>=0.6% Skin Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6 % Skin Sens. 1A :: C>=0.0015% Eye Dam. 1 :: C>=0.6%	100	100

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
OCTADECAN-1-OL, ETHOXYLATED 9005-00-9	21000	> 2000	1.6	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE 2634-33-5	450	5000	0.21	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
OCTAMETHYLCYCLOTTETRAILOXANE	> 4800	> 2400	= 36	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
556-67-2					
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) 55965-84-9	64	87.12	0.33	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de tout sauvetage. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes. Jetez les articles qui ne peuvent pas être décontaminés, y compris les articles en cuir tels que les chaussures, les ceintures et les bracelets de montre.

Ingestion

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Yeux

Peut provoquer une légère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Le traitement de l'exposition doit viser à contrôler les symptômes et l'état clinique du patient.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. L'exposition aux produits de combustion peut constituer un danger pour la santé.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Formaldéhyde.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Suivre les précautions pour une manipulation sûre décrites dans cette fiche de données de sécurité.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas avaler. Évitez de renverser. Éviter le rejet dans l'environnement. Manipuler

conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Les contenants vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Conserver à l'écart des matériaux suivants. Agents comburants forts.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
OCTADECAN-1-OL, ETHOXYLATED 9005-00-9	-	210 mg/kg bw/day [4] [6]	22.2 mg/m ³ [4] [6]
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE 2634-33-5	-	0.966 mg/kg bw/day [4] [6]	6.81 mg/m ³ [4] [6]
OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE 556-67-2	-	-	73 mg/m ³ [4] [6] 73 mg/m ³ [5] [6]
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) 55965-84-9	-	-	0.02 mg/m ³ [5] [6] 0.04 mg/m ³ [5] [7]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
 [5] Effets localisés sur la santé.
 [6] À long terme.
 [7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible

Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
OCTADECAN-1-OL, ETHOXYLATED 9005-00-9	1.5 mg/kg bw/day [4] [6]	75 mg/kg bw/day [4] [6]	3.92 mg/m ³ [4] [6]
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE 2634-33-5	-	-	1.2 mg/m ³ [4] [6]
OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE 556-67-2	3.7 mg/kg bw/day [4] [6]	-	13 mg/m ³ [4] [6] 13 mg/m ³ [5] [6]
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) 55965-84-9	0.09 mg/kg bw/day [4] [6] 0.11 mg/kg bw/day [4] [7]	-	0.02 mg/m ³ [5] [6] 0.04 mg/m ³ [5] [7]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
OCTADECAN-1-OL, ETHOXYLATED 9005-00-9	0.005 mg/l	-	0.001 mg/l	-	-
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE 2634-33-5	4.03 µg/L	1.1 µg/L	0.403 µg/L	110 ng/L	-
OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE 556-67-2	0.0015 mg/L	-	0.00015 mg/L	-	-
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) 55965-84-9	0,00339 mg/l	0,00339 mg/l	0,00339 mg/l	3.39 µg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
OCTADECAN-1-OL, ETHOXYLATED 9005-00-9	230.37 mg/Kg sediment dw	23.04 mg/Kg sediment dw	-	-	-
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	49.9 µg/kg sediment dw	4.99 µg/kg sediment dw	1.03 mg/L	3 mg/kg soil dw	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
2634-33-5					
OCTAMETHYLCYCLOTE TRASILOXANE 556-67-2	3 mg/kg sediment dw	0.3 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.54 mg/kg soil dw	41 mg/kg food
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOETHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOETHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) 55965-84-9	0.027 mg/kg sediment dw	0.027 mg/kg sediment dw	0.23 mg/L	0.01 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Porter des gants de protection en caoutchouc butyle	> 0.35 mm	> 240 minutes
	Porter des gants de protection en Néoprène™	> 0.35 mm	> 240 minutes
	Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »).	> 0.35 mm	> 240 minutes
	Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL")	> 0.35 mm	> 240 minutes
	Polychlorure de vinyle (PVC).	> 0.35 mm	> 240 minutes
	Rubber (natural, latex)	> 0.35 mm	> 240 minutes

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

Protection respiratoire**Type de filtre recommandé :**Utiliser une protection respiratoire adaptée.
Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Type AP2.**Remarques générales en matière d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Blanc cassé
Odeur	Léger/légère
Seuil olfactif	Aucune information disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Les matériaux suivants peuvent réagir avec le produit :. Agents comburants forts.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Formaldéhyde.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

Inhalation	L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact oculaire	Peut provoquer une légère irritation des yeux.
Contact avec la peau	Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Un bref contact n'est essentiellement pas irritant pour la peau.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**Symptômes****Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité****Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

DL50 par voie orale DL50 par voie orale > 5000 mg/kg
DL50, voie cutanée DL50, voie cutanée > 2000 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
OCTADECAN-1-OL, ETHOXYLATED	21000 mg/kg	> 2000 mg/kg	1.6 mg/l (Rat) 4 h
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	= 450 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rat)	0.21 mg/l (Rat) 4h
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	> 4800 mg/kg (Rat)	> 2400 mg/kg (Rat)	= 36 mg/L (Rat) 4 h
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO.	= 66 mg/kg (Rat)	= 87.12 mg/kg (Rabbit)	= 0.171 mg/l (Rat) (4h)

247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1)			
--	--	--	--

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Un bref contact n'est essentiellement pas irritant pour la peau.

OCTADECAN-1-OL, ETHOXYLATED (9005-00-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée de rougeurs locales.

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE (2634-33-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	Cutané(e)		4 heures	Provoque une irritation cutanée

OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant l'utilisation normale Un bref contact n'est essentiellement pas irritant pour la peau.

5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)		4 heures	Corrosif Provoque de graves brûlures Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des rougeurs locales sévères et des lésions tissulaires.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Peut provoquer une légère irritation des yeux.

OCTADECAN-1-OL, ETHOXYLATED (9005-00-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer une légère irritation des yeux Une blessure à la cornée est peu probable

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE (2634-33-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	œil			Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des

					dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires
--	--	--	--	--	---

OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	œil			Corrosif Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

OCTADECAN-1-OL, ETHOXYLATED (9005-00-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané Extrapolations

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE (2634-33-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
		Cutané(e)	Peut provoquer une réaction allergique cutanée

OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	Peut provoquer une réaction allergique cutanée

Mutagenicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Informations sur les composants

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE (2634-33-5)

Méthode	Espèce	Résultats
Essai OCDE n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères utilisant	in vitro Cellules de lymphome de souris	Négatif

les gènes Hprt et xprt		
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	in vitro Test d'Ames Salmonella typhimurium	Négatif
OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères	in vitro Lymphocytes humains	Positif
OCDE, essai n° 486 : Essai de synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur des hépatocytes de mammifères in vivo	in vivo Rat	Négatif
OCDE, essai n° 474 : test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères	in vivo Souris	Négatif

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Négatif Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
Test du micronoyau in vivo	in vivo Rat	Négatif
Test du micronoyau in vivo	in vivo Souris	Négatif

Cancérogénicité

Aucune information disponible.

Informations sur les composants

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
		Les résultats d'une étude répétée de 2 ans sur l'exposition par inhalation de vapeurs à l'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) chez des rats indiquent des effets (adénomes utérins bénins) dans l'utérus des femelles. Ce résultat s'est produit uniquement à la dose d'exposition la plus élevée (700 ppm). À ce jour, les études n'ont pas démontré si ces effets se produisaient par des voies pertinentes pour les humains. Une exposition répétée au D4 chez le rat a entraîné une accumulation de protoporphyrine dans le foie. Sans connaissance du mécanisme spécifique conduisant à l'accumulation de protoporphyrine, la pertinence de cette découverte pour l'homme est inconnue.

5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE 453	Rat	N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE	Repr. 2

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE (2634-33-5)

Méthode	Espèce	Résultats
		Dans les études animales, n'a pas interféré avec la reproduction Des études sur les animaux ont montré que ce médicament interférerait avec la fertilité.

OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
		Susceptible de nuire à la fertilité

5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H -ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

Méthode	Espèce	Résultats
		Dans les études animales, n'a pas interféré avec la reproduction

STOT - exposition unique

Aucune information disponible.

OCTADECAN-1-OL, ETHOXYLATED (9005-00-9)

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE (2634-33-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE

OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE

5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H -ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible.

OCTADECAN-1-OL, ETHOXYLATED (9005-00-9)

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE (2634-33-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, les expositions répétées ne devraient pas entraîner d'effets indésirables significatifs.

OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Rein Foie voies respiratoires Organes reproducteurs féminins

5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).

Danger par aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

OCTADECAN-1-OL, ETHOXYLATED (9005-00-9)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité	Poisson Brachydanio rerio	CL50	108 mg/L	96 heures	Extrapolations

aiguë					
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	EL50	51 mg/L	48 heures	Extrapolations
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Algues Pseudokirchneriella subcapitata	EL50	> 10 mg/L	72 heures	Extrapolations
Toxicité aquatique chronique	Poisson Pimephales promelas	CE20	0.269 mg/L	30 jours	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	CE20	0.0542 mg/L	21 jours	

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE (2634-33-5)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë ou équivalent.	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	1.9 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate ou équivalent.	Daphnia magna	CE50	3.7 mg/L	48 heures	
Toxicité aiguë	Mysidopsis bahia	CL50	1.9 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance ou équivalent.	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	0.11 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance ou équivalent.	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC	0.0403 mg/L	72 heures	
Toxicité pour les bactéries	activated sludge	CE50	28.52 mg/L	3 heures	

OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
Toxicité aiguë	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 0.022 mg/L	96 heures	
Toxicité aiguë	Cyprinodon variegatus	CL50	> 0.0063 mg/L	14 jours	
Toxicité aiguë	Mysidopsis bahia	CE50	> 0.0091 mg/L	96 heures	
Toxicité aiguë	Daphnia magna	CE50	> 0.015 mg/L	48 heures	
Toxicité aiguë	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 0.022 mg/L	96 heures	
Toxicité aiguë	Pseudokirchneriella subcapitata	CE10	>= 0.022 mg/L	96 heures	
Toxicité aquatique chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	>= 0.0044 mg/L	93 jours	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.0079 mg/L	21 jours	

5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

Méthode	Espèce	Type de résultat	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
---------	--------	------------------	---------------	--------------------	-----------

		final			
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë ou équivalent.	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	0.19 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate ou équivalent.	Daphnia magna	CL50	0.16 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Skeletonema costatum	NOEC	0.00049 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Skeletonema costatum	CEr50	0.0052 mg/L	48 heures	
Toxicité chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	0.05 mg/L	14 jours	
Toxicité chronique	Daphnia magna	NOEC	0.1 mg/L	21 jours	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

OCTADECAN-1-OL, ETHOXYLATED (9005-00-9)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO ₂ (TG 301 B)	28 jours	Biodégradation 83.6%	Facilement biodégradable

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE (2634-33-5)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO ₂ (TG 301 B) ou équivalent.	28 jours	Biodégradation 24%	Dégradation abiotique : Le matériau est rapidement dégradé par des moyens abiotiques. Fenêtre de 10 jours : Échec

OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE (556-67-2)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OECD 310	28 jours	Biodégradation 3.7%	Devrait se biodégrader très lentement

5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 302B : Biodégradabilité dite intrinsèque : Essai Zahn-Wellens/EMPA	10 jours	Biodégradation < 50 %	Rapidement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
OCTADECAN-1-OL, ETHOXYLATED	7.07
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	1.19

OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE	6.49
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1)	>-0.71 - 0.75

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
OCTADECAN-1-OL, ETHOXYLATED	La substance n'est pas PBT/vPvB
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	La substance n'est pas PBT/vPvB
OCTAMETHYLCYCLOTETRASIOXANE	Substance PBT Substance vPvB
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1)	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales Aucun(e)
- 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales Aucun(e)
- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE 2634-33-5	RG 65

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	-	-	Fertility Category 2

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3. 75

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE - 2634-33-5	75.	-
OCTAMETHYLCYCLOTETRAILOXANE - 556-67-2	70. 75.	-
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) - 55965-84-9	75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE - 2634-33-5	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 6 : Protection des produits pendant le stockage Type de produits 9 : Produits de protection des fibres, du cuir, du caoutchouc et des matériaux polymérisés Type de produits 11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication Type de produits 12 : Produits anti-biofilm Type de produits 13 : Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [EC NO. 247-500-7] & 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [EC NO. 220-239-6] (3:1) - 55965-84-9	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux Type de produits 6 : Protection des produits pendant le stockage Type de produits 11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication Type de produits 12 : Produits anti-biofilm Type de produits 13 : Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

Inventaires internationaux

TSCA

DSL/NDSL

EINECS/ELINCS

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECI	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

- EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H310 - Mortel par contact cutané
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H330 - Mortel par inhalation
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

- SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision **Sections de la FDS mises à jour 2 3 4 7 8 11 12 16**

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie cutanée	D'après les données d'essai
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul

Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par Lisa Bland

Préparée par

Remplace la date 26-nov.-2024

Date de révision 18-sept.-2025

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité